

**Document  
à conserver**

# REGLEMENT INTERIEUR

Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineur

## MJC D'ONET-LE-CHÂTEAU 2019/2021

La Maison des Jeunes et de la Culture d'Onet-le-Château est une association loi 1901 affiliée à la Fédération Régionale des MJC de Midi-Pyrénées. Labellisée Fabrique d'Initiatives Citoyennes par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative depuis 2016.

La MJC.Onet gère l'ensemble des Accueils Collectifs à Caractère Educatif de la commune d'Onet-le-Château. Le présent règlement s'applique à l'ensemble des Accueils, il vous sera remis un règlement de fonctionnement spécifique à chaque Accueil :

-  Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) : Maternelle / Élémentaire
-  Accueil de Loisirs périscolaire du Mercredi : Maternelle / Élémentaire
-  Accueil de Loisirs Sans Hébergement Scolaires : Collège
-  Accueil de Loisirs Sans Hébergement Vacances : Maternelle / Élémentaire / Collège

*« La MJC a pour vocation de favoriser  
l'autonomie et l'épanouissement des personnes,  
de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture,  
afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire. »*

**La MJC.Onet se reconnaît dans les valeurs de l'Education Populaire.  
Les orientations 2019/2021 : La Famille et l'Initiative Citoyenne**

**NOUS SOMMES GARANTS DE LA SÉCURITÉ MORALE ET PHYSIQUE DE VOTRE ENFANT**

Pour se faire :

- ❖ L'équipe doit être informée de **l'arrivée** et du **départ** de votre enfant
- ❖ L'équipe n'est en aucun cas autorisée à administrer un traitement même sur présentation d'une ordonnance. Tout traitement médical de longue durée ou problème de santé (allergie, diabète, ...) devra être signalé par la famille et doit faire l'objet d'un **P.A.I.** (Protocole d'Accueil Individualisé)
- ❖ L'équipe se réserve le droit de ne pas prendre un enfant qui n'aurait pas une **tenue conforme** à la pratique de l'activité. La famille veillera à fournir à l'enfant tout le nécessaire pour l'activité du jour (vêtement adapté, casquette, crème solaire, ...)
- ❖ L'équipe ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol, détérioration d'objets ou vêtements appartenant à l'enfant. Nous conseillons donc aux familles d'être vigilantes à ce que l'enfant n'amène **pas d'objets de valeurs** lors des temps d'accueil.

**NOUS SOMMES GARANTS DU BIEN-ÊTRE ET DE L'ÉPANOUISSEMENT DE VOTRE ENFANT**

Pour se faire :

- ❖ L'équipe rappelle qu'elle a une mission d'**ANIMATION** et non pas de **GARDE**.
- ❖ L'équipe de réserve le droit de vous convoquer dans la mesure où l'enfant aurait un comportement incompatible avec **les règles de vie de l'accueil**. Nous chercherons ensemble les mesures adaptées à prendre pour le bien de l'enfant et le maintien d'une vie en collectivité.
- ❖ L'équipe s'appuie sur trois règles pour bien vivre ensemble : **J'ÉCOUTE, JE RESPECTE, JE M'AMUSE**.
- ❖ L'équipe s'associe aux familles pour respecter le **rythme de l'enfant** (SOMMEIL, REPOS, REPAS)